

Date : 16 avril 2024
Heure : 19 h 30
Lieu : Salle des commissaires

Procès-verbal

Présences :

Christine Fiocco TEAMS	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Ève Cloutier TEAMS	Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Yvanho Rioux	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Jean-Philippe Bélanger	Administrateur (18 à 35 ans)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Sonia Julien	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Julie Thibault	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absences	Claudine Saint-Pierre	Administratrice (Personnel enseignant)
motivées :	Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
	Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule en mode hybride et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf mesdames Claudine Beaulieu et Claudine Saint-Pierre ainsi que monsieur Éric Chouinard qui ont motivé leur absence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Philippe Bélanger et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 047 – 2024-04-16

3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance

La présidente survole le procès-verbal de la séance du 20 février dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 20 février 2024, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance du 20 février 2024 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 048 – 2024-04-16

4. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

5. Information des comités et recommandations

5.1. Comité de gouvernance et éthique

Madame Marie-Hélène Lebel, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux sujets abordés furent :

- ✓ Formation du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
- ✓ Révision du questionnaire pour l'évaluation du CA

5.2. Comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.3. Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6. Points d'informations générales et orientations stratégiques

6.1. Organisation pédagogique – suivi

Madame Nancy Couture nous présente un bref suivi de l'organisation pédagogique en prévision de l'année scolaire 2024-2025.

6.2. Questionnaire en lien avec les opérations entre apparentés

Madame Nancy Couture explique la façon de remplir le questionnaire en lien avec les opérations entre apparentés et demande à chaque administrateur de le faire séance tenante.

6.3. Révélateur d'intelligence collective - rappel

Madame Édith Tremblay nous rappelle que le révélateur d'intelligence collective doit être complété par tous les nouveaux membres du conseil d'administration qui poursuivent la formation obligatoire de l'ENAP. Par ailleurs, elle invite les autres membres qui le désirent à compléter le révélateur d'intelligence collective afin que nous puissions en faire l'analyse à la prochaine rencontre prévue le 21 mai prochain.

7. Dossiers à être adoptés

7.1. Calendriers scolaires jeunes et adultes 2024-2025

La présidente, madame Édith Tremblay, invite la directrice des Services éducatifs, madame Julie Thibault, à présenter et expliquer le calendrier scolaire 2024-2025.

Après discussions la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les articles 238 et 252 de la *Loi sur l'instruction publique* [L.R.Q., c. I-13.3] qui stipulent que le centre de services scolaire établit les calendriers scolaires des écoles, des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu à leur régime pédagogique respectif;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement n° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER les calendriers scolaires du secteur jeunes, des secteurs de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2024-2025 comme présentés et dont les explications ont été fournies séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 049 – 2024-04-16

7.2. Réfection de chaufferie Saint-Marc-du-Lac-Long

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Stantec Experts-Conseils ltée de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour les travaux de mise à niveau de la chaufferie de l'École de Saint-Marc-du-Lac-Long;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Stantec Experts-Conseils ltée de Rimouski à la suite de l'ouverture, le 4 avril 2024, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par Les Constructions Unic inc., de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 274 491,69 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2021-2022 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de Les Constructions Unic inc. afin d'effectuer les travaux de mise à niveau de la chaufferie de l'École de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 274 491,69\$ excluant les taxes;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture, ou à son défaut le directeur général adjoint, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 050 – 2024-04-16

7.3. Aménagement des locaux de la FP à l'École secondaire de Cabano

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme Atelier Guy de Québec pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres pour les travaux de réfection des locaux du Centre de formation professionnelle du Témiscouata;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme Atelier Guy de Québec à la suite de l'ouverture, le 13 mars 2024, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par Construction Citadelle inc. de Québec pour la somme de 913 767,00\$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, dans le cadre du projet maintien des bâtiments 2021-2022 (M50621) et conformément à la soumission reçue, les services de Construction Citadelle inc. de Québec, afin d'effectuer les travaux de réfection des locaux du Centre de formation professionnelle du Témiscouata pour la somme de 913 767,00 \$ excluant les taxes.

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture ou, à son défaut, le directeur général adjoint à signer pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs le contrat avec tous les documents inhérents à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 051 – 2024-04-16

7.4. Protocole d'entente entre l'École des Moussaillons et la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire assurer à sa population des services adéquats en matière de loisirs, de sport, de culture et services communautaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le Centre de services scolaire souhaitent travailler en collaboration dans un système de gestion simplifié, ouvert à l'entraide et à la bonne entente;

CONSIDÉRANT que cette mise en commun de ressources prévue au présent protocole d'entente a pour but spécifique d'assurer un rendement maximum des ressources disponibles, sans pour autant restreindre l'autonomie des parties dans leur champ de responsabilités respectif;

CONSIDÉRANT que l'utilisation conjointe, comme prévu à ce protocole d'entente, représente de nombreux avantages, tant au point de vue de la

rentabilité qu'au point de vue du développement, pour la clientèle des institutions impliquées;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier **ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata et le Centre de services scolaire conviennent de se rendre mutuellement accessibles et disponibles, ainsi qu'aux personnes et aux organismes autorisés par l'une ou l'autre des parties, les équipements, terrains et locaux dont elles sont les propriétaires sur le territoire de la municipalité;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture ou, à son défaut, le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le protocole d'entente à intervenir avec la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 052 – 2024-04-16

7.5. Échange de terrains de l'École Beaucourt

CONSIDÉRANT que l'occupation des lieux autour de l'École Beaucourt de Packington ne correspond pas aux limites du cadastre rénové;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs occupe une partie des terrains appartenant à la municipalité au Sud-Est et au Sud-Ouest de l'emplacement de l'école;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est propriétaire en titres d'une partie du terrain au Nord-Est de l'emplacement de l'école, mais ne l'occupe pas puisqu'elle est présentement occupée par une partie de la surface de roulement et des trottoirs de la rue Principale;

CONSIDÉRANT les négociations effectuées avec la municipalité;

CONSIDÉRANT que chacune des parties est d'accord pour céder à l'autre des parcelles de terrains afin de régulariser l'occupation des lieux;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* l'autorisation du ministre n'est pas requise pour l'aliénation de la parcelle détenue par le Centre de services scolaire en faveur de la municipalité étant donné que sa valeur est inférieure à 100 000,00\$;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* l'autorisation du ministre est cependant requise pour l'acquisition des parcelles de terrains cédées par la municipalité au Centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yvanho Rioux **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs cède à la municipalité de Packington une partie du lot 4 855 037, cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, d'une superficie approximative de 128,4m² ;

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs reçoive en échange de cette cession, une partie du lot 4 854 969, cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata, d'une superficie approximative de 128,4m² et une partie du lot 4 855 183, cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata d'une superficie approximative de 183,4m²;

QUE l'échange soit fait sans soulte (contrepartie) considérant l'échange de services et la collaboration entre les deux organismes;

QUE le Centre de services scolaire renonce à son droit de reprendre les biens échangés en cas d'éviction comme le prévoit l'article 1797 du *Code civil du Québec*;

QUE le Centre de services scolaire s'engage à déterminer la superficie exacte des terrains cédés et reçus en échange par Samuel Dubé, arpenteur-géomètre;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture, ou à son défaut le directeur général adjoint, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, l'acte notarié et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de la transaction, sous réserve d'une autorisation du ministre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 053 – 2024-04-16

7.6. Abrogation de divers règlements

7.6.1. Code d'éthique et de déontologie du commissaire (n° 3)

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique* et particulièrement les articles 457.8 et 175.1;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation a désormais la responsabilité d'adopter un règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

CONSIDÉRANT le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone adopté en 2022.

CONSIDÉRANT que les dispositions législatives permettant au Centre de services scolaire d'adopter eux-mêmes leur code d'éthique et de déontologie pour les membres de leur conseil d'administration ont été modifiées;

CONSIDÉRANT le Règlement n° 2 : *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* adopté en 2020 et amendé en 2021 (CA 050-2021-03-16);

CONSIDÉRANT la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

CONSIDÉRANT que cette Loi modifie les articles 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* à compter du 28 août 2023;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions des centres de services scolaires* adopté par le conseil d'administration le 17 octobre 2023, codifié sous le numéro (CA 022 – 2023-10-17);

CONSIDÉRANT que les dispositions légales ayant motivées l'adoption du Règlement n° 10 (2010) - *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs* ont été modifiées;

CONSIDÉRANT le nouveau processus de traitement des plaintes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault **ET RÉSOLU :**

D'abroger les règlements suivants avec effet immédiat :

Règlement n° 3 (2008) : Code d'éthique et de déontologie du commissaire, codifié sous le numéro (2008-226-CC);

Règlement n° 8 (2000) : Délégation de fonctions et de pouvoirs, codifié sous le numéro (2000-171-CC);

Règlement n° 10 (2010) : Règlement sur la procédure d'examen des plaintes de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs codifié sous le numéro (2010-470-CC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 054 – 2024-04-16

7.6.2. Délégation de pouvoirs (version 2000)

Sujet abordé au point 7.6.1. et inclus dans la résolution.

7.6.3. Procédure de l'examen des plaintes (n° 10)

Sujet abordé au point 7.6.1. et inclus dans la résolution.

7.7. Renouvellement du programme Sport-Études en athlétisme de l'École secondaire du Transcontinental

CONSIDÉRANT que le programme Sport-Études en athlétisme de l'École secondaire du Transcontinental est sur pied depuis l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT que le programme Sport-Études en athlétisme de l'École secondaire du Transcontinental est étroitement lié au Club d'athlétisme Les Vaillants du Témiscouata, qui possède une belle et longue tradition en athlétisme depuis maintenant plus de 45 ans;

CONSIDÉRANT que les élèves performant beaucoup au niveau sportif en participant à un bon nombre de compétitions provinciales et nationales où à chaque occasion plusieurs médailles sont remportées et des records provinciaux sont établis;

CONSIDÉRANT l'excellent encadrement de l'équipe des entraîneurs;

CONSIDÉRANT que le service de tutorat est également bien présent pour superviser le rendement académique et que la grande majorité des élèves athlètes performant très bien à ce niveau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Philippe Bélanger **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs appuie la demande de l'École secondaire du Transcontinental en vue du renouvellement de la reconnaissance par le MEQ de son programme Sport-Études en athlétisme pour un nouveau mandat de 5 ans, soit de 2025 à 2030.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 055 – 2024-04-16

8. Rapports des directions de service

8.1. École secondaire du Transcontinental

La présidente invite messieurs Jonathan Gagnon, directeur d'établissement et Maxime Bélanger, directeur adjoint d'établissement, ainsi que madame Marie-Claude Pinet, gestionnaire administrative d'établissement, à présenter l'école, la mission ainsi que les services qui y sont dispensés.

9. Affaires diverses

Aucun élément n'a été présenté sous cette rubrique.

10. Bons coups

10.1. Championnats provinciaux de Futsal

Les 6 et 7 avril derniers, les écoles secondaires de Dégelis et Cabano étaient les hôtes du championnat provincial scolaire de Futsal juvénile masculin division 3 du RSEQ. Le CSSFL recevait pour la première fois de son histoire une compétition d'envergure provinciale regroupant plus de 175 élèves athlètes de 16 équipes représentant 10 régions de la province. L'événement organisé de main de maître par l'équipe de l'École secondaire de Dégelis a fait vivre de grandes émotions aux nombreux spectateurs présents. Les représentants des Spartiates de l'École secondaire de Dégelis n'ont pas été en mesure d'atteindre la grande finale, mais ont fait très bonne figure. Ces derniers étaient toujours invaincus cette saison à l'aube des championnats provinciaux. Bravo pour cette performance digne de mention. En terminant, nous voulons faire des remerciements particuliers aux bénévoles, arbitres, aux organisateurs et aux partenaires financiers.

10.2. Participation des Pumas M13 en hockey à la Coupe Chevrolet

C'est lors de la prochaine fin de semaine que nos Pumas M13 en hockey croiseront le fer avec les meilleures équipes de la province lors des championnats provinciaux qui se tiendront à Trois-Rivières. Nos représentants n'en sont pas à leur première expérience dans un événement d'envergure alors que ces derniers ont participé plutôt cette année au prestigieux tournoi peewee de Québec. Félicitations pour ces accomplissements et bonne chance!

10.3. Championnats canadiens de ballon sur glace

Le Blitz de l'École secondaire de Cabano se démarque encore une fois sur la scène nationale. Un peu plus tôt en avril, nos représentants féminins et masculins ont participé aux championnats canadiens de ballon sur glace au Manitoba. L'équipe masculine a été couronnée d'or alors que l'équipe féminine est de retour avec la médaille de bronze. Félicitations à vous tous pour ces solides performances!

10.4. Secondaire en spectacle

Les administrateurs souhaitent féliciter tous les élèves de nos écoles qui ont participé à Secondaire en spectacle. Certains d'entre eux se sont illustrés tant à la finale locale qu'à la finale régionale. Nous sommes particulièrement impressionnés de tous les talents musicaux et culturels au sein de nos établissements.

10.5. NICSLECTURE

Les élèves des écoles Gérard-Collin, Georges-Gauvin, primaire de la Vallée-des-Lacs et Litalien ont eu la chance de rencontrer les joueurs de l'Océanic de Rimouski grâce au programme NICSLECTURE. Ce partenariat avec le club de hockey constitue un levier intéressant pour motiver nos élèves à la lecture. Nos enseignants impliqués témoignent de véritables impacts sur les compétences en lecture de nos élèves. Bravo pour cette initiative et merci à l'équipe de toute une région de rayonner au sein de notre communauté éducative.

10.6. Championnats régionaux de volleyball

Au cours des prochaines semaines, l'École secondaire de Cabano sera l'hôte des championnats régionaux de volleyball. Plusieurs équipes représentant nos écoles secondaires prendront part à l'événement. Soulignons un engouement récent de nos élèves avec une augmentation importante des inscriptions au cours des deux dernières années scolaires. Merci aux différents intervenants de faire rayonner ce beau sport d'équipe!

11. Huis clos

Un huis clos est demandé par la directrice générale, madame Nancy Couture.

12. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 08.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général